

SAS OSTALIMMO - 21, boulevard Renouvier - 34 000 - MONTPELLIER

Carte Professionnelle : 3402 2020 000 045 037 – Responsabilité civile et professionnelle : SOCAF 32362  
Non-détention et absence de garantie financière sur la transaction – Siret : 853922045 00010.

## **BAREME DES HONORAIRES**

### **En date du 1<sup>er</sup> Juin 2020**

#### **VENTE DE TOUT BIEN IMMOBILIER**

À charge du MANDANT, avec un maximum par tranche de :

Jusqu'à 20 000€	2 000€ TTC
De 20 001 à 100 000€	10,00% TTC
De 100 001 à 200 000€	9,00% TTC
De 200 001 à 300 000€	7,00% TTC
De 300 001 à 400 000€	6,50% TTC
Au-delà de 400 001€	6,00% TTC

#### **LOCATION HABITATIONS NON SAISONNIÈRES**

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-469 du 6 Juillet 1989 :

##### **Charge Locataire :**

- ✚ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m<sup>2</sup>,
- ✚ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/ m<sup>2</sup>,  
Soit 13€ par m<sup>2</sup> en totalité et ce jusqu'à concurrence de 80% du montant du loyer mensuel.

##### **Charge Locataire :**

- ✚ Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m<sup>2</sup>,
- ✚ Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/ m<sup>2</sup>,  
Soit 13€ par m<sup>2</sup> en totalité et ce jusqu'à concurrence de 80% du montant du loyer mensuel.

#### **Location Garages, Locaux Commerciaux et professionnels**

Equivalent en TTC d'un mois de loyer, à la charge du locataire et de même pour le bailleur.

En cas de vente par délégation, le barème applicable sera celui du mandat principal.

Tous nos tarifs sont exprimés en TOUTE TAXE COMPRISE, incluant la TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.